



Communiqué aux médias du 28 juin 2023

Augmentation de 3 francs du prix indicatif de la betterave

Après les négociations de cette année, Sucre Suisse SA et la Fédération suisse des betteraviers ont conclu un accord sur une hausse du prix indicatif de 3 francs par tonne de betterave à sucre. Elle s'applique aux betteraves conventionnelles et aux betteraves bio. En considérant les importantes hausses de prix de ces deux dernières années, la betterave sucrière gagne encore davantage en attractivité.

Lors des négociations du 27 juin 2023, l'interprofession qui rassemble la Fédération suisse des betteraviers et les responsables de Sucre Suisse SA a négocié le prix des betteraves 2024. L'actualité politique internationale influence toujours fortement les coûts de production. Les prix du sucre atteignent également des niveaux records. En guise de réponse, la filière du sucre augmente le prix indicatif de 3 francs par tonne de betterave. Le système de prix progressif selon la surface totale instauré l'année passée, permet en outre d'atteindre une augmentation des prix encore supérieure. En comparaison avec d'autres cultures, la betterave sucrière est plus que jamais attractive. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles surfaces afin que les deux fabriques d'Aarberg et de Frauenfeld puissent tourner à plein régime et que l'approvisionnement de la Suisse en sucre indigène puisse être amélioré.

Dans les jours qui viennent, l'interprofession règlera les derniers détails, dont le contenu de l'accord interprofessionnel 2024 ainsi que le décompte définitif de la récolte 2022. Il sera communiqué en juillet aux planteurs et au public.

Informations supplémentaires

Martin Flury, Fédération suisse des betteraviers
Guido Stäger, Sucre Suisse SA

Téléphone 079 720 89 51
Téléphone 032 391 62 07